

“Le MR commet une erreur fondamentale en refusant la nouvelle gouvernance des écoles”

■ Alain Eraly, professeur de sociologie à l'ULB, juge “incompréhensible” l'attitude des libéraux, indispensables au vote.

Entretien Bosco d'Otreppe

Ce mercredi, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se prononcera sur un décret que l'on peut objectivement qualifier d'historique pour l'enseignement francophone. Il a pour objet d'offrir un nouveau statut au réseau officiel, le réseau WBE – pour Wallonie-Bruxelles enseignement. Celui-ci, en perte de vitesse, est aujourd'hui organisé par l'administration centrale de l'enseignement. L'objectif est donc de créer, à l'exemple de ce qui a été fait en Flandre en 1989, un organisme public autonome pour gérer ce réseau de manière souple et décentralisée.

Mais ce décret, important en lui-même, est d'autant plus capital qu'il permettra aussi d'implémenter un tout nouveau système de gouvernance de l'ensemble du système scolaire qui concernera tous les réseaux.

Désormais, les écoles, en fonction de leur contexte, de leurs forces et faiblesses, se fixeront elles-mêmes des objectifs et des stratégies de développement qui seront explicitées dans des plans de pilotage. Ces derniers, rédigés donc à partir du terrain, feront l'objet dans un deuxième temps d'une contractualisation avec l'administration centrale de l'enseignement qui vérifiera que les écoles poursuivent bien leurs objectifs, et qui les épaulera dans leur cheminement. Le réseau officiel étant à la fois régulé et organisé par l'administration, il ne pouvait signer un contrat avec lui-même. Ceci explique la nécessité de voter son nouveau statut pour que les plans de pilotage (déjà rédigés par un tiers des écoles) puissent s'inscrire dans un cadre légal. Pour les rédacteurs du Pacte d'excellence dans le cadre duquel ces réformes ont été imaginées, un tel changement de philosophie dans la gouvernance du système permettra de répondre aux défis de l'enseignement, pour lequel tous les voyants sont au rouge.

Le hic, c'est que le vote du décret de mercredi nécessite une majorité des deux tiers. Le gouver-

nement PS-CDH a donc besoin du MR. Mais ce dernier refuse d'acquiescer.

Ce refus du MR, pourtant demandeur sur le fond d'une réforme de l'enseignement officiel, a créé une déception énorme auprès des signataires du Pacte. Alain Eraly, professeur de sociologie à l'ULB, est l'un des concepteurs de ce futur plan de gouvernance. Il juge “incompréhensible” l'attitude des libéraux.

En quoi ces plans de pilotage permettront-ils d'enfin améliorer l'efficacité de notre enseignement ?

Il n'y a pas 45 solutions pour changer l'école. Pour qu'un collectif change, les gens doivent se mettre ensemble pour réfléchir à ce qu'ils vivent, aux problèmes qu'ils rencontrent, à leurs forces et à leurs faiblesses. Ensuite, ils doivent, ensemble toujours, se fixer des objectifs d'amélioration pour se donner un avenir partagé. Enfin, ils doivent construire un plan d'action pour atteindre ces objectifs. Voilà, en réalité, en quoi consistent les plans de pilotage. Ce système repose sur le bon sens, tout simplement.

Le MR argumente son refus en disant que ces plans de pilotage vont engendrer une surcharge administrative pour les écoles.

D'abord, qualifier un tel travail de travail administratif ne me semble pas adéquat et trahit une incompréhension de ce que sont les plans de pilotage. Sur le fond, oui, cela va engendrer inévitablement du travail, mais du travail limité dans le temps. Ces plans de pilotage, une fois conçus, vont justement permettre de stabiliser les priorités de l'école, de baliser le travail et de clarifier ses démarches pour plusieurs années. N'oublions pas non plus que les écoles ne seront pas seules – des conseillers pédagogiques supplémentaires sont mis à leur disposition – et que ces plans de pilotages viennent se substituer à d'autres rapports administratifs.

Concernant la structure du futur réseau officiel, le MR l'estime pléthorique et beaucoup trop coûteuse. C'est un “mastodonte”, pour les libéraux...

Je ne vais pas me prononcer sur le mastodonte qui est un résultat de l'histoire. Mais il existe, alors

qu'en faisons-nous ? La vraie question est celle de savoir si, pour le seul motif qu'on déplore cet héritage institutionnel, on peut bloquer une dynamique extraordinaire, inédite, qui est celle de la rédaction des plans de pilotages. 900 écoles se sont déjà lancées et 150 000 directeurs, enseignants, parents et élèves ont participé à la réflexion. L'école est redevenue un foyer d'attention central. J'ai moi-même rencontré jusqu'ici 1 400 directions et je peux vous assurer que l'enthousiasme est là. Comment expliquer ce succès qui nous étonne nous-mêmes ? En réalité, les enseignants, dans leur majorité, sont passionnés par leur métier, je pense qu'ils regardent ce dispositif comme une bouffée d'air frais, une occasion de repenser leur école et de secouer la sinistrose ambiante. Je mesure mes mots : en trente années d'observation des réformes dans le secteur

public, je n'avais jamais vu ça ! Nous sommes très loin de l'image de l'école réfractaire et des enseignants démotivés qu'on continue de colporter. Pour ce seul dossier WBE, faut-il mettre à mal toute cette dynamique nouvelle ?

Le MR n'est pas pour l'allongement d'un tronc commun de cours pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 ans. Il craint qu'en acceptant ce plan de gouvernance, il donne indirectement son feu vert à tout le reste du Pacte.

C'est faux. Ce décret n'enlèvera aucune forme de pouvoir discrétionnaire au prochain gouvernement.

Pour vous, le MR commet-il une erreur historique ?

Une erreur fondamentale en tout cas. Même si c'est une erreur que le futur gouvernement pourra – et devra – corriger, le MR adresse un message invraisemblable à l'ensemble des acteurs du système scolaire.

Le terrain est plutôt satisfait

900 écoles ont déjà rédigé leur plan de pilotage

Terrain. Si les acteurs du Pacte regrettent le refus du MR, c'est qu'il ne permettra pas d'offrir le cadre légal pour que les plans de pilotage déjà rédigés par un tiers des écoles, c'est-à-dire 900 d'entre elles, puissent être concrétisés. Le travail conséquent réalisé sur le terrain, et les retours positifs issus des écoles accroissent d'ailleurs la déception. Dans le réseau communal (CECP), 313 écoles sont entrées dans le processus. Cela représente “plus de 900 journées de formation en équipe éducative, préparées par plus de 50 journées de formation des directions et plusieurs centaines de concertations en école”, explique le réseau, mettant en avant l'ampleur du travail. Et “94 % des directions interrogées estiment que la démarche fait sens”. L'écho et la satisfaction du terrain sont identiques du côté du réseau catholique (Le Segec), où plus de 100 000 enseignants, parents et élèves ont été impliqués concrètement dans la rédaction des plans de pilotage.

Les entreprises s'inquiètent

“Nous vous demandons de vous prononcer en faveur de ce décret”

Courrier. Vendredi, les présidents de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et de Beci, son pendant bruxellois, ont adressé un courrier à tous les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils votent le décret de mercredi. Si la lettre fut envoyée à tous, elle s'adressait implicitement au MR. Se réjouissant de la philosophie générale du décret qui serait à même de rendre l'enseignement francophone plus efficient et davantage capable d'entrer en dialogue, dans chacun des bassins d'emploi, avec le monde de l'entreprise, Beci et l'UWE les encouragent au vote. Ils demandent donc aux députés de se “prononcer en faveur de ce décret dans l'intérêt du développement de nos enfants et à terme de la prospérité de nos régions”.

Le MR pointe la responsabilité politique de la ministre Schyns

C'est lundi dernier, lors d'un bureau de parti très tendu, que le MR a décidé de dire "non" au décret qui doit réorganiser l'enseignement officiel.

Le vote en interne, qui opposa deux camps, se conclut sur un 18-18 houleux qui imposa l'arbitrage de la présidence. D'un côté, il y avait le camp soucieux de poursuivre les négociations autour du texte. Il était tenu par la cheffe de groupe au parlement Françoise Bertieaux. Elle rappela que le MR était depuis toujours demandeur d'une telle réforme, que le texte n'était pas parfait, mais que la poursuite des négociations était légitime.

En face, ferme sur ses appuis et finalement vainqueur, se tenait le camp du "non". Le parlementaire Laurent Henquet s'y présentait comme le meneur, soutenu en cela par les ministres régionalistes du parti, Jean-Luc Crucke et Pierre-Yves Jeholet. Aux yeux des régionalistes en effet, la mise sur pied d'une nouvelle structure d'enseignement communautaire est un obstacle à la régionalisation de l'enseignement. Dans les faits cependant, différents analystes concluent, même au MR, que ces inquiétudes ne sont pas fondées.

Officiellement, les arguments du MR pour s'opposer au texte sont de plusieurs ordres.

Sur le décret lui-même, le parti estime que la structure qui organisera le futur réseau reste pléthorique et donc trop coûteuse. En réalité, le poids de la structure a été amoindri de moitié en janvier. Les libéraux le reconnaissent mais redoutent que son importance reparte à la hausse d'ici quelques années, comme le décret le permet. Le parti appréhende également la politisation de la structure, dont la moitié des administrateurs seront issus des rangs politiques.

L'agenda de la ministre

Sur le volet gouvernance, les libéraux regrettent que les délégués aux contrats d'objectifs (les futurs inspecteurs) fassent l'objet d'un nouveau corps, onéreux lui aussi. Ils craignent le nivellement par le bas qu'engendreraient les plans de pilotage tels que prévus actuellement et, surtout, que ce décret ouvre définitivement la voie à la mise sur pied de l'allongement du tronc commun, auquel ils s'opposent.

Au vu de ce dernier point, il ne faudrait pas sous-

estimer la part que tient la campagne électorale dans le choix du parti. Dire non à un volet du Pacte, c'est aussi répondre aux inquiétudes que la réforme engendre sur le terrain. Françoise Bertieaux regrette d'ailleurs la méthodologie de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). Elle s'y est mal prise en arrivant en fin de législature avec ce texte, et en le liant au volet concernant la gouvernance du système scolaire, fait comprendre la libérale. *"Elle a fait de nous les arbitres du Pacte. Politiquement, cela n'a pas arrangé les choses. Elle n'a pas écouté mes mises en garde en la matière."*

De leur côté, Écolo (mené par Barbara Trachte), et Défi (par Joëlle Maison) ont poursuivi les négociations en commission. Écolo a d'ailleurs encore déposé des amendements. Joëlle Maison devrait voter pour le décret. *"Il y a eu des avancées ces dernières semaines, le MR a été écouté, je ne comprends donc pas son refus, s'étonne-t-elle, sévère. De plus, l'enseignement officiel meurt de manière dramatique, il faut le sauver. Nous devons prendre nos responsabilités et je trouve que le MR ne les prend pas."*